

FICHE D'INSCRIPTION (à photocopier et à remplir)

A retourner avant le 01 octobre 2015 à 15h00,

A la Radio Vie Meilleure

Nom.....Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone..... Portable.....

Courriel :

Catégorie :

Solo

Trio

Duo

Quatuor ou plus

Titre de la chanson.....Auteur :

Je soussigné(e).....atteste avoir pris connaissance et accepte sans réserve l'ensemble des conditions de participation au concours de chant organisé par la **Radio Vie Meilleure** et autorise les organisateurs à diffuser gratuitement mes coordonnées et photographies par l'intermédiaire des médias et par toute autre diffusion publicitaire pour les prochaines éditions du concours de chant.

Fait à

le

Signature Suivie de la mention « lu et approuvé »

Autorisation parentale pour mineur

Je soussigné(e).....ayant pris connaissance et accepté sans réserve l'ensemble des conditions, autorise mon enfant..... à participer au concours de chant organisé par la **Radio Vie Meilleure**, j'autorise les organisateurs à diffuser gratuitement les coordonnées et photographies par l'intermédiaire des médias et par toute autre diffusion publicitaire pour les prochaines éditions du concours de chant.

Fait le.....à.....

Signature du responsable légal suivi de la mention « lu et approuvé »

"Des voix pour le Gospel"

Tu as du talent ? Inscris-toi au 1er concours de chant Gospel en participant au 2ème grand Casting, en Grande-Terre ou à Basse-Terre.

organisé par R.V.M et le département de la musique de L'U.A.G.F



Casting:
Samedi 03 octobre 2015

Inscription avant le:
Jeudi 01 octobre 2015

Finale & Concert de Gospel:
Dimanche 06 Décembre 2015

93.3 fm
RVM
Radio Vie Meilleure
www.radioviemeilleure.com
0590 83 25 73

Renseignements à la Radio Vie Meilleure

0590 82 19 19/0690 57 47 90

rvm93.3@gmail.com

CONCOURS DE CHANT 2015

La Radio Vie Meilleure et le département de la musique de l'UAGF, organisent un concours de chant.

Règlements et conditions

Art.1

Le concours de chant est ouvert à toute personne à partir de l'âge de 15 ans, sous réserve d'avoir dûment rempli et signé le formulaire d'inscription ci-joint, ainsi que ce règlement, d'être amateur, et de fournir, en cas de sélection, une autorisation parentale, pour les mineurs.

Art. 2

Le dossier d'inscription devra être retourné, dûment rempli et signé en original, à la Radio Vie Meilleure, BP 5, 97139 Les ABYMES.

Seuls les dossiers complets, arrivés avant le : **Jeu**

Les dossiers devront être remis en main propre à l'accueil contre reçu ou envoyés par courrier, (date de la poste faisant foi). Toute autre forme de dépôt sera automatiquement refusée.

Art. 3

Les candidats pourront concourir dans l'une des quatre catégories prédéfinies :

- | | |
|-------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Solo | <input type="checkbox"/> Trio |
| <input type="checkbox"/> Duo | <input type="checkbox"/> Quatuor |

Les 3 candidats par catégorie, sélectionnés par le comité d'écoute, seront prévenus par téléphone, et/ou, courriel. Les candidats seront au nombre de 12, toute catégorie confondue.

Art.4

Un casting aura lieu pour les candidats de la Grande -Terre à la Radio Vie Meilleure: **le samedi 03 octobre à 17h30, début des auditions est prévu à 18h00.** Pour les candidats de la Basse -Terre le casting se déroulera à la section locale de l'Eglise Adventiste du 7^{ème} jour de Saint-Robert à BAILLIF, le même jour et aux mêmes heures. Ce casting s'effectuera devant un jury composé de spécialistes. La finale se déroulera au Hall Paul CHONCHON : **le dimanche 06 décembre 2015 à 19h00.**

Art. 5

Les candidats peuvent être Auteurs/Compositeurs/Interprètes.

Les chansons peuvent être interprétées en langue étrangère ou en français, inédites ou reprises. La durée ne devra pas excéder 4 minutes. Les candidats interpréteront un seul titre pour la sélection. Le choix du titre présenté alors, sera le même jusqu'à la finale du concours.

Les résultats du concours seront donnés, après délibération du jury. L'ordre de passage sera déterminé par tirage au sort.

Art. 6

Dossier de candidature :

Pour que l'inscription soit valide, joindre les documents suivants :

- Une fiche d'inscription dûment remplie (document ci-joint)
- Une photo d'identité.
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Pour cette première édition, les droits d'inscription sont offerts
- Les frais inhérents à la participation au concours de chant restent à la charge du candidat.

Art. 7

Le candidat s'engage à être disponible les jours de répétitions.

Art. 8

Le jury :

- Un jury composé de 3 membres minimum pour la représentation du casting décidera seul des qualifications des candidats.
- Un jury composé de 5 membres minimum désignera les lauréats pour la finale, **une personnalité professionnelle dans le domaine musical** figurera parmi les membres du jury

Le vote de la finale:

- Les membres du jury apprécieront les candidats selon les critères précis :
 - Pour les reprises : voix ; performance vocale, justesse vocale, originalité de la voix, sens du rythme et présence sur scène.
 - Pour les compositions : performance vocale, appréciation du texte et musique, interprétation, originalité et présence scénique.

Art. 9

Des prix seront attribués à quatre candidats :

par le département de la musique de l'U.A.G.F :

- L'enregistrement professionnel d'un single incluant les titres des deux premiers gagnants. (À réaliser avant novembre 2016)
- **par Média service :**
Une tablette pour le troisième gagnant
- **par A.S.I :**
Un IPOD pour le quatrième gagnant.
- **par la Radio Vie Meilleure**
- Un diplôme de finaliste au concours de chant de Gospel 2015
- Un trophée attribué aux quatre gagnants

Art. 10

Si pour des raisons d'organisation et de cohérence, le présent règlement devait être modifié, les candidats en seraient avisés.

Art. 11

R.V.M, se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de candidats n'est pas suffisant, ou en cas de force majeure.

Signature de l'intéressé ou de son représentant légal, précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"